



Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
 en application de la directive européenne n° 2002/49 CE du 25 juin 2002
 Infrastructures routières de plus de 6 millions de véhicules par an (trafics 2006)

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Route Nationale 165

Commune de Rosnoën

Zone n° 0735-089G - Kerrec

Dépassements des valeurs limites
 Niveaux déclencheurs des plans de résorption
 Lden 68 dB(A) et +
 Ln 62 dB(A) et +

Bâti dans la zone de bruit

- Bâtiment exposé et répondant aux critères d'antériorité
- Bâtiment de santé ou d'enseignement exposé et répondant aux critères d'antériorité
- Bâtiment exposé mais ne répondant pas aux critères d'antériorité
- Bâtiment non concerné (garage, hangar, commerce, ...)

Service
Risques
et Sécurité

Unité
Prévention
des Risques


 Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 direction
 départementale
 des territoires
 et de la mer
 du Finistère